

Département Action Sociale

Correspondance traitée par
Magalie LOPEZ-BURG
03 68 47 97 74
www.reseauparents68.fr

Mulhouse, le 6 novembre 2023

OBJET : Appel à projet Réseau Parents 68 - Année 2024

Madame, Monsieur,

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Les récentes évolutions législatives et réglementaires positionnent le soutien à la parentalité comme une politique d'investissement social permettant d'améliorer le présent des familles mais aussi de les accompagner pour mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées.

L'appel à projets du Réseau parents 68 pour l'année 2024 a pour vocation de valoriser le rôle des parents et de contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants en mettant à disposition des familles des offres de proximité adaptées à leurs besoins, tant en termes de contenus proposés que de formats d'actions mis en œuvre (présentiel ou distanciel).

Le Réseau Parents 68 a pour objectif de soutenir les parents et futurs parents dans leur rôle éducatif en reconnaissant et valorisant leurs compétences. Il vise également à aider les parents à faire émerger des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité et face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

L'appel à projets s'adresse aux associations à but non lucratif, établissements publics et privés à caractère social, sanitaire ou d'enseignement et aux collectivités locales qui souhaitent répondre aux besoins des familles à travers un projet d'accompagnement à la parentalité.

Le Comité de financement du Réseau Parents 68, composé de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, la Collectivité Européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin, apportera son soutien aux actions répondant aux critères d'éligibilité énoncés dans le cahier des charges de l'appel à projets et dans la limite des enveloppes disponibles.

Les enjeux pour l'année 2024 sont définis en articulation avec les textes de références suivants :

- la Charte nationale du soutien à la parentalité,
- la Charte de la laïcité de la branche Famille,
- la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- le rapport « 1000 premiers jours de l'enfant ».



51, rue de Stalingrad
CS 83100
68062 MULHOUSE
CEDEX 3
Tél. : 3230
(service 0.06€/mn + prix de
l'appel)
www.caf.fr



Les porteurs de projets doivent déposer leur demande de subvention 2024 et bilan 2023 sur la plateforme ELAN, via le lien suivant : <https://elan.caf.fr/aides>. A défaut la demande ne pourra être examinée.

La Chargée de conseil et de développement parentalité de la Caf du Haut-Rhin se tient à votre disposition et vous propose deux types d'accompagnement :

- collectif à l'occasion des sessions d'accompagnement méthodologique collectif,
- individuel sur demande de rendez-vous.

Pourquoi se faire accompagner ?

- Pour définir le cadre de son intervention grâce à des repères méthodologiques.
- Pour susciter une réflexion dans les différentes phases du projet (de la rédaction à l'évaluation en passant par l'animation).
- Pour s'inscrire dans le réseau, bénéficier de ses ressources mais aussi pour l'enrichir.
- Pour bénéficier de ressources documentaires proposées par le Réseau Parents 68.

Le calendrier arrêté par le Comité technique de Pilotage est le suivant :

6 NOVEMBRE 2023	Ouverture de l'appel à projets et de la plateforme ELAN
NOVEMBRE 2023	Réunions d'accompagnement méthodologique collectif en présentiel
12 JANVIER 2024	DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS ET FERMETURE DE LA PLATEFORME
JANVIER A MARS 2024	Instruction des dossiers par la Caf et examen par le Comité de Financement
MARS 2024	Les propositions retenues par le Comité de Financement seront communiquées aux porteurs de projets

Il appartiendra ensuite à chaque financeur de valider les propositions retenues et de convenir des modalités permettant le versement de la subvention.

Deux réunions d'accompagnement méthodologique collectif vous sont proposées :

- Jeudi 23 novembre de 14h à 17h à COLMAR (lieu à confirmer).
- Jeudi 30 novembre de 9h à 12h à MULHOUSE (lieu à confirmer).

Attention, le nombre de places étant limité, **l'inscription est obligatoire** via le bulletin de participation.

Pour le Comité technique de Pilotage du Réseau Parents 68
La Responsable du Département Action Sociale

Marjorie FLORENSON-WILLER

